

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
DU 1^{ER} AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 1^{er} Avril à 14 heures 00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Laval et de la Mayenne dûment convoqué le 24 mars 2022 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme FOUGERAY Isabelle, Présidente, au siège du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Laval et de la Mayenne – route d'Angers – 53000 LAVAL.

Après avoir vérifié le quorum, La Présidente Isabelle FOUGERAY ouvre la séance à 14 h 00.

Nombre de délégués en exercice : 8

Présents : Isabelle Fougeray, Jérôme Allaire, Jean-Pierre Thiot, Nicole Bouillon, Antoine Leroyer

Absents ou excusés : Geoffrey Begon, Vincent Saulnier, Joël Balandraud

Représenté : Geoffrey Begon a donné pouvoir à Isabelle Fougeray

Assistaient également : Antoine Joufflineau (Laval Économie), Evelyne Avril (Conseillère technique et juridique)

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 8 MARS 2022

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité

DOSSIER DONNANT LIEU A DELIBERATION LORS DE LA SEANCE :

Délibération N°1 : Débat d'orientation budgétaire (DOB) et Approbation du rapport d'orientation budgétaire (ROB)

Informations diverses

1- DÉLIBÉRATION DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB) ET APPROBATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB)

Mme la Présidente présente les orientations budgétaires pour 2022 en ayant en support les documents joints en annexe.

Elle rappelle que lorsqu'elle a pris la présidence du Syndicat, il a été constaté des situations difficiles en RH et finances.

Concernant les ressources humaines la situation était urgente. En effet, l'aéroport a connu fin 2020 et en juin 2021 la démission de 2 agents et le 3^{ème} agent sollicitait une rupture conventionnelle en octobre 2021. Un des 2 agents démissionnaires a été remplacé par Patrick Heger. De plus, le chef d'exploitation est partie à la retraite en décembre 2021 et a été remplacé par Frantz Brengarth en tant que directeur. Fin d'année 2021, la personne qui exerçait les missions financières et administratives a quitté la structure. Pour pallier ce départ, le CD 53 et Laval agglomération ont mis à disposition du syndicat chacun 1 agent. Le CD 53 pour l'aspect financier, 1 jour par semaine ; Laval agglomération pour l'aspect juridique et administratif, 1 agent à hauteur de 40 % ETP.

En 2022, il y a désormais 2 agents AFIS ce qui permettra une meilleure répartition du travail et 2 agents SSLIA.

En 2021, la gestion administrative était chaotique ceci depuis 2019 suite au départ de la CCI qui avait un agent qui assurait cette gestion.

Mme la Président remercie le CD 53 et Laval agglomération pour leur fort soutien. Elle demande aux représentants d'en faire part aux Présidents.

En ce qui concerne les finances, un audit financier, organisationnel et métier est en cours par le cabinet Cap Hornier. Les premières constatations sont les suivantes :

- L'équilibre du budget se fait par les participations des 2 collectivités membres du Syndicat.
- Problématique de l'assujettissement à l'IS, sur 4 ans, le Syndicat a versé 100 000 €.
- L'épargne n'est pas suffisante pour pouvoir envisager à court terme des investissements lourds tel que la réfection du revêtement de la piste qui est reporté d'année en année depuis 2020.
- Le FIATA qui est une ressource n'avait pas fait l'objet d'une déclaration en juin 2021. Frantz Brengarth a fait le nécessaire dès son arrivée et le Syndicat a perçu un montant de recettes qu'il ne recevait pas avant.

Par ailleurs, les 2 cessions de parcelles seront inscrites sur l'année 2022. En effet pour la Trésorerie il est impossible de mettre la 1^{ère} cession en 2021.

On reconnaît le soutien financier des 2 collectivités, membres, même pour une participation financière concernant l'audit.

L'ensemble des membres du Syndicat souligne qu'il faut un développement de l'aéroport. Il faudra se questionner sur son mode de gestion. Aujourd'hui, c'est prématuré de se positionner. Il faut attendre le résultat de l'audit.

Pour 2022, une stabilité de la masse salariale est souhaitable. Bien qu'il y ait eu une revalorisation des salaires, l'impact sur la masse salariale a été inexistant du fait du départ à la retraite du chef d'exploitation qui avait un salaire important.

On constate une activité commerciale faible. Il faudra examiner l'organisation des services en terme de période (voir Patrick Vendredi à ce sujet pour savoir comment était le fonctionnement avant).

Il faut mettre en place une vraie stratégie commerciale. Voir lien avec avion d'Air Mayenne, le RBO (Frantz Brengarth fait des présentations). Il faut travailler avec la CCI, avec Espace Mayenne.

En ce qui concerne les investissements 2022, il y a la réfection de la piste et du taxiways (voir si la réalisation aura bien lieu en 2022), le renouvellement du camion VIM 61 (faire un arbitrage), la cuve de stockage Jet A1 (voir AOT), le changement de chaudière. En effet, depuis quelques mois, la chaudière est en panne. Des devis sont à demander. Voir quel type de chaudière mettre, l'aéroport est relié au réseau gaz de ville. Voir l'audit thermique qui a été réalisée. Mme Bouillon souhaite une réflexion sur l'aspect énergétique (par exemple peut-on passer à une chaudière granulée bois).

Le tracteur-tondeuse vient d'être réparé. Si l'option de le changé est prise, voir la mutualisation de cet outil avec une commune comme Entrammes par exemple.

Concernant la vente de terrain à Air Mayenne, votée lors du Comité syndical du 8 mars 2022, une réunion a eu lieu avec l'architecte et le juriste de la Société. La canalisation existante ne semble pas poser de problème, pas besoin de dévoiement. Le prix de vente de 100 €/le m2 a été accepté sans difficulté. Les travaux de viabilisation jusqu'à la parcelle seront comme prévu à la charge du Syndicat.

L'achat de casques de pompier : voir si c'est une dépense d'investissement et non de fonctionnement.

Suite à l'état des lieux du pavillon, voir pour le remplacement de la porte d'entrée et le plafond des toilettes qui est abimé suite à une fuite d'eau.

L'ensemble des contrats existants seront à analyser en cours d'année 2022.

Après avoir pris connaissance de ce qui précède, il est proposé au Comité Syndical :

- De prend acte du débat d'orientations budgétaires 2022 sur la base du rapport portant sur les orientations pluriannuelles financières du Syndicat mixte de l'Aéroport de Laval et de la Mayenne

Les membres adoptent à l'unanimité la délibération N° 09 - 2022

Nombre de votant : 6

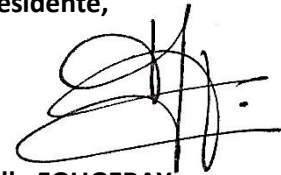
Contre : 0

Abstention : 0

Aucune information diverse.

Mme la présidente déclare la séance levée à 16 heures 30.

La Présidente,



Isabelle FOUGERAY